





*Rencontre au siège CNONM Rabat*



*Rencontre à la DGI*



*Rencontre au Ministère de la Justice*

### **À propos du CNONM**

Le seul organe habilité à s'exprimer au nom de la profession notariale, il la représente auprès de l'administration et donne son avis sur les questions qui lui sont soumises, relatives à l'exercice en général de la profession.

Le CNONM décide des modalités d'application des décisions prises par l'Ordre national et veille à leur bonne exécution. Il approuve le plan d'action national, les plans d'action des conseils régionaux, ainsi que les budgets y afférents.

###